

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 OCTOBRE 2018

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux à Mmes Vanessa Lahm de la Broye et Chantal Rouloux de la Liberté, M. Anton Bruni du Murtenbieter s'étant excusé.

Cyril Combremont, garde forestier, répondra si besoin aux questions sur le Groupement forestier intercantonal (préavis 6/2018). David Aebischer est présent pour donner un complément d'informations sur le préavis 5/2018 (règlement du personnel communal) si nécessaire. P. Thévoz salue également la présence de Mme Shahla Hasher candidate à la municipalité. Julian Schürch, également candidat à la Municipalité a été empêché ce soir. Les personnes présentes sont là à titre d'auditeurs et sont par conséquent soumises au secret des délibérations. Le conseil approuve la demande de P. Thévoz d'octroyer le droit à la parole à Messieurs Combremont et Aebischer à l'unanimité.

Appel : Présents : 28 Excusés : 7 Non excusés : 0

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 28 août 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal N° 05/2018: Règlement du personnel communal
- 5) Préavis municipal N° 06/2018: Fusion du Groupement forestier Payerne-Avenches GPA et de la Corporation de la Basse-Broye CBB
- 6) Préavis municipal N° 07/2018: Arrêté d'imposition pour l'année 2019
- 7) Informations municipales
- 8) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 28 août 2018

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Informations du Président

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de Stéphanie Tacheron pour le 1^{er} décembre 2018. Le prochain suppléant, Patrick Fleischacker, sera assermenté lors de la prochaine assemblée.

Il invite les membres à venir chercher leur nouveau règlement du conseil communal à l'issue de la séance.

4. Préavis municipal N° 05/2018 : Règlement du personnel communal

M. Herrmann explique le préavis. Elle demande aux membres de l'excuser pour l'omission de l'annexe (échelle de classification des postes à la Commune de Faoug). Une échelle avec les montants et les plafonds des montants existe également et est destinée à l'usage interne de la Municipalité.

La commission ad hoc, par son rapporteur Yves Mischler, demande la modification de quelques articles : art 6 al 2 ajout de « le choix du médecin revient à la Municipalité » et art 38 : remplacement du dernier point par « s'abstenir de fumer dans les locaux et les véhicules communaux et en dehors des pauses ».

T. Feneyrolles : se récusé pour le vote car il fait partie des employés communaux. L. Kohler estime exagéré d'imposer un médecin à un futur collaborateur. Y. Mischler : estime que ce serait bien pour éviter la problématique du copinage avec le médecin de famille et vu que la Municipalité règle la consultation, il faut que ce soit équitable pour elle. A. Kohler : art 6 al.2 l'expression « peut exiger » sous-entend déjà qu'il y a presque une situation conflictuelle entre le futur collaborateur et la commune. D. Aebischer : est d'accord avec la proposition de la commission car nous aurions un avis neutre par un médecin neutre. La pause des 30' est un minimum exigé par la loi et la Municipalité n'oblige pas le collaborateur à ne faire que 30'.

Concernant la fumée, l'interdiction de fumer en dehors des heures de pause a été intégrée au règlement pour éviter qu'un collaborateur fasse 50 min. de pause car il fume. J. Laverrière : Peut-on légalement interdire à quelqu'un de fumer et la mise en place et le contrôler risque d'être compliqué. Martine Krenger : le contrôle est possible lorsque le collaborateur peut timbrer mais ici ça pourrait être compliqué. A. Beni : que va définir la visite médicale ? Suffira-t-elle à définir les aptitudes au travail du collaborateur? Est-ce

que les antécédents médicaux auront un impact sur l'engagement d'un collaborateur? Doit-on prendre un médecin spécialiste du travail ? S. Giannini-Heim : on pourrait mettre « médecin-conseil » de la commune.

Le conseil a décidé à la majorité (2 abstentions et une récusation) d'adopter le projet du nouveau règlement du personnel avec les modifications préconisées par la commission temporaire ad-hoc : - art 6 al 2 ajout de « auprès du médecin-conseil de la Municipalité » - art 38 : remplacement du dernier point par « - s'abstenir de fumer dans les locaux et les véhicules communaux et en dehors des pauses » et de d fixer son entrée en vigueur dès son approbation par les instances cantonales concernées.

5. Préavis municipal N° 06/2018: Fusion du Groupement forestier Payerne-Avenches GPA et de la Corporation de la Basse-Broye CBB

A. *Kündig* explique le préavis. Entre les triages 61 et 62 se trouve un triage forestier géré par Fribourg une fusion de ces 3 triages permettrait d'améliorer la façon de travailler le bois dans la région. Aujourd'hui nous payons Fr. 27'400.- par an et dans la nouvelle entité, nous ne devons payer que Fr. 14'000.-. Le versement de la participation initiale de Fr. 31'200.- sera fait par le groupement forestier Payerne-Avenches, la Commune n'aura pas besoin de mettre la main au portemonnaie et c'est aussi pourquoi il n'y a aucune demande de financement dans le préavis. Le matériel et les locaux seront repris dans la nouvelle entité. Un agrandissement du local de Russy est prévu. Tout le personnel sera également repris par la nouvelle entité. La liquidation du GPA permettra une redistribution des excédents aux communes, Faoug compris. Le bail à ferme pour l'exploitation des forêts communales reste toutefois de la responsabilité de la Municipalité. La nouvelle entité sera opérationnelle à partir de janvier 2019 (GFBV). Les membres du comité n'ont pas encore été définis (il sera constitué de 4 fribourgeois et 5 vaudois). Ce n'est pas encore défini si Faoug y sera représenté comme c'est le cas aujourd'hui.

Le rapporteur de la commission temporaire, M. *Kaesler*, recommande d'accepter le préavis tel que présenté principalement en raison des avantages financiers de la nouvelle organisation. De plus, d'autres travaux pourront aussi être effectués par ce groupement (entretien de chemins,...) sur facturation.

La commission des finances a été sollicitée mais n'a pas estimé nécessaire de statuer sur le sujet après avoir entendu les explications d'Adrian surtout au vu de l'absence de demande de financement particulière pour ce préavis.

Y. *Mischler* : si une des communes refuse d'adhérer au groupement, les chiffres mentionnés dans le préavis vont changer. Quel sera l'impact financier pour la commune ? A. *Kündig* : les chiffres vont changer oui. Corcelles près Payerne par exemple n'a pas souhaité y adhérer. Or les grandes communes ont ou sont sur le point d'accepter (Payerne a déjà accepté l'adhésion à la nouvelle entité).

Y. *Mischler* : a une question par rapport au personnel. Selon les documents, ¼ de personnes du nouveau groupement forestier travaillerait au bureau et ¾ seront sur le terrain. Est-ce une proportion normale ? Y aura-t-il plus de bûcherons à moyen terme ? C. *Combremont* : Il y aura 1 garde forestier par triage et une secrétaire. Il relève que la moitié des travaux lourds effectués l'hiver le sont par des entreprises privées qu'il faut contrôler. De plus, les garde forestiers doivent s'acquitter de tâches de conseils aux privés et de tâches étatiques. Enfin, la police forestière est également faite par le personnel administratif. P. *Heim*: on pouvait auparavant acheter du bois à prix favorable. Est-ce prévu dans le futur ? C. *Combremont* : nous n'aurons pas de prix de faveur car les prix sont déjà très favorables mais si nous sommes avertis à l'avance, nous pouvons nous organiser pour mettre le bois à disposition à proximité du domicile des demandeurs.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à accepter la dissolution du Groupement forestier Payerne-Avenches GPA, sous réserve de l'acceptation de la création du Groupement forestier Broye-Vully, et après mise à disposition par le GPA de la somme nécessaire à l'investissement initial dans le nouveau Groupement. Il décide également de porter au budget de la Commune la somme de CHF 14'000.- correspondant à CHF 250.-/ha. comme part annuelle au financement des travaux sous bail.

6. Préavis municipal N° 07/2018: Arrêté d'imposition pour l'année 2019

M. *Herrmann* explique le préavis. Lors de l'établissement de l'avant budget, la Municipalité a été confrontée aux chiffres de l'état : péréquation, réforme financière, facture sociale et à ceux des associations intercommunales : ASIA (construction de nouveaux locaux : intérêts de l'emprunt et remboursement). De plus, la paroisse catholique (cure d'Avenches) va subir une réfection qui nous sera imputée à hauteur de Fr. 30'800.-. Elle présente une estimation des revenus avec un changement du taux d'imposition et du taux foncier. Elle mentionne que les 3 autres communes de l'ancien district sont toutes à 1,5 pour l'impôt foncier et que parmi les autres communes alentour, très peu sont en dessous de 69. Elle ajoute qu'elle comprend

que ce n'est pas facile de devoir payer plus et ajoute que pour elle ce n'est pas un plaisir de faire cette demande au conseil communal ce soir.

La commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, pense que la Municipalité est trop prévoyante et juge l'augmentation proposée trop élevée. Elle recommande un nouveau point de situation en 2020 et préconise pour 2019 les taux d'imposition suivants :

- Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers à 66% contre 69% proposés par la Municipalité

- Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales à 66% contre 69% proposés par la Municipalité

- Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66% contre 69% proposés par la Municipalité.

Elle propose également d'accepter l'impôt foncier à 1,5 pour mille.

M. Herrmann : on est peut-être un petit peu alarmistes. Mais par opposition aux propriétaires privés, si la Commune a des dettes, elle ne paiera pas moins à la péréquation. De plus, dans la comptabilité des communes, nous n'avons pas le droit de creuser un trou si nous n'avons pas en contrepartie plus d'actifs. Si nous faisons des amortissements extraordinaires c'est pour avoir peut-être un peu plus de souffle pour d'autres investissements. On a vraiment besoin d'une imposition à 69. *P. Thévoz* rappelle que la dernière hausse a eu lieu en 2015 où le taux avait passé de 61 à 65. Il ajoute que nous sommes une des communes de la région avec le taux d'imposition le plus bas.

A. Kohler : est partiellement d'accord avec *M. Herrmann*. Mais chaque année la Commune dispose environ de 100'000 d'augmentation d'impôts par an. Et en 2017 nous avons attribué Fr. 300'000 à un fond de réserve. Ne pourrait-on pas prendre cet argent pour payer les 390'000 nécessaires à couvrir le déficit ? Je n'aurais pas autant peur que vous.

M. Herrmann : les Fr. 300'000.- ont été provisionnés pour la péréquation de 2018. Ils seront sortis cette

année pour 2017. *J. Laverrière* : Mais même avec 70% et 1,5 pour mille on n'arrivera pas à couvrir ce montant. Alors où va la commune ? Va-t-on devoir payer sans fin et les augmentations se succéderont d'année en année ? Et quelle est la véritable marge de manœuvre de la Commune ? *M. Herrmann* : la marge de manœuvre est très faible : 1/3 des coûts sont indépendants de notre volonté. Toutefois, la facture des soins et les impôts cantonaux vont probablement baisser légèrement.

S. Carrard : est d'accord avec la commission des finances. Jusqu'à aujourd'hui le discours était toujours pessimiste et finalement, année après année les résultats financiers n'étaient pas si mauvais. Une augmentation de 5 points est par contre extrême. *P. Heim* : Si on accepte le 66%, il vous manquerait encore Fr. 100'000. Mais en famille, quelques fois on doit aussi couper dans les charges. A-t-on analysé en détail les coûts et a-t-on évalué quelques pistes pour augmenter les revenus autrement ? Le message transmis par la Municipalité pour une augmentation de 5 points est négatif. *M. Kohler* : je suis d'avis de faire une première étape pour l'augmentation et reprendre l'ouvrage sur le métier l'an prochain. Je suis la recommandation de la commission des finances.

Le conseil communal rejette à la majorité (et 3 abstentions et 1 pour) le préavis présenté par la Municipalité. En revanche, il accepte à la majorité (et 7 abstentions) le préavis modifié avec les taux d'imposition suivants:

- a) Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers à 66%¹
- b) Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales à 66%¹
- c) Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66%¹
- d) Impôt foncier, immeuble sis sur le territoire de la commune CHF 1.50/par mille francs.

7. Informations municipales

Aucune

8. Divers et propositions individuelles

P. Thévoz : une séance d'information publique d'une heure aura lieu le mercredi 14 novembre pour l'élection complémentaire à la Municipalité. Les 2 candidats en lice auront la possibilité de se présenter et d'expliquer leurs motivations. La population sera informée par un tout-ménage.

Shahla Hascher se présente brièvement à l'assemblée.

S. Carrard : Selon le quotidien la Liberté, la cure serait toujours à vendre. Est-ce le cas ? *M. Herrmann* : nous ne sommes pas au courant. Renseignements pris auprès de l'Etat, selon eux la vente ne serait pas à l'ordre du jour. *S. Carrard* : alors pourquoi cet article dans la liberté ?

A. Kohler : Avant le Chandon l'herbe a poussé à l'intérieur du goudron sur la piste cyclable. Traiter est-il pire que de devoir refaire le goudron dans 5 à 10 ans ? *A. Kündig* : D. Purro aurait dû le faire et je vais devoir contrôler. *J. Laverrière* : concernant l'ASIA : Les enfants de Faoug ne peuvent pas participer aux appuis ayant lieu avant l'horaire scolaire car il n'y a pas de transport. Peut-on regarder avec l'ASIA pour trouver une solution ? *T. Feneyrolles* : je suis délégué de l'ASIA et nous devons amener mon fils Jeremiah à Salavaux nous-même pour qu'il puisse participer aux appuis. Il s'agit d'une pure question financière. *P. Heim* : Aurait-on la possibilité d'améliorer les finances de la Commune en faisant des économies au niveau des déchets ? Cela coûte cher à la commune. La benne des déchets lourds se remplit énormément et rapidement. Aurait-on des suggestions pour grappiller quelques milliers de francs ? *A. Kündig* : on peut essayer de contrôler mais on pourrait aussi augmenter la taxe au poids ou la taxe de base. Diminuer le volume est plutôt difficile. La déchetterie n'est pas utilisée par des gens externes à la commune, nous avons fait des contrôles. S'il fallait réduire les déchets encombrants, il faudrait mettre en fonction la balance mais il faudrait alors une 2^e personne qui contrôle son utilisation. La déchetterie est autofinancée. On ne la paie pas avec les impôts. *P. Heim* : La taxe de base est-elle aussi payée par les non-résidents ? *A. Kündig* : Oui, les ménages des résidences secondaires sont considérés comme ayant 2 personnes et demi. *T. Feneyrolles* : la chaîne sous le point de l'autoroute qui barre le chemin a un poteau qui n'est plus scellé et doit être refait. On pourrait même avancer la chaîne pour éviter que des gens ne stationnent à cet endroit pour évacuer de temps à autre leurs déchets. *M. Herrmann* : il faut simplement laisser de la place pour un tracteur et une remorque. *L. Kohler* : Suite au tout-ménage de la CCLT, un groupe a décoré une fontaine du village (sous le marronnier). Les fenêtres de l'Avent auront lieu : la CCLT prendra une soirée pour inaugurer la boîte à livres dans la cabine Swisscom. La CCLT recherche toujours 2 habitants du village pour s'engager en son sein. Elle remercie S. Tacheron pour tout le travail effectué avec la CCLT.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances :

Présentation publique des candidats à la Municipalité le 14.11.18

Votation populaire du 25.11. avec ses 3 objets fédéraux et l'élection complémentaire à la Municipalité

Mardi 11.12. 18 : prochain conseil avec entre autre pour thème le budget 2019.

Eléction complémentire à la Municipalité (2^e tour) : 16.12.18

Le Président clôt la séance à 22h06



P. Thévoz
Président



S. Laverrière
Secrétaire

Faug, novembre 2018

Approuvé lors de la séance du conseil du 11.12.2018.